

Modules Interdisciplinaires¹ 2026 - 4^{ème} Appel À Projets

1. DESCRIPTION

Dans le cadre du projet « Toulouse Initiative for Research's Impact on Society » (TIRIS), lauréat de l'appel à projet « Excellence sous toutes ses formes » du PIA, la COMUE de Toulouse lance la quatrième édition de son appel à projet « Modules Interdisciplinaires » (anciennement dénommés « Minor Programs ») afin de poursuivre la transformation de son offre de formation et de favoriser les échanges et réflexions entre équipes pédagogiques issues de différentes disciplines sur les enjeux technologiques, sociétaux et scientifiques.

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La COMUE de Toulouse (COMUE) rassemble la communauté d'enseignement supérieur et de recherche d'Occitanie ouest. Créée le 1er janvier 2023, la COMUE est une Communauté d'universités et d'établissements expérimentale, composée de 15 établissements d'enseignement supérieur et de 7 organismes de recherche. Dans le cadre de cette dynamique, TIRIS souhaite engager l'ensemble de ses forces vives dans la construction du monde de demain, en particulier autour des trois grandes familles de défis de société qui constituent les piliers du projet :

1. **Santé-bien être** : comprendre et favoriser la vie en bonne santé et le bien-être
2. **Changement et impact sociétaux** : appréhender les changements globaux et leurs impacts sur les sociétés
3. **Transitions durables** : accélérer les transitions durables pour les mobilités, les énergies, les ressources et les mutations industrielles

Le programme TIRIS vise à favoriser l'émergence de formations interdisciplinaires ambitieuses bénéficiant de l'apport des domaines d'expertises et de spécialités des différents acteurs du site. Ces formations, nouvelles et complémentaires à celles qui sont déjà déployées sur le site, renforceront les compétences des étudiants (soft skills, interdisciplinarité...) pour répondre aux enjeux sociétaux et s'inscriront dans les trois piliers thématiques de TIRIS.

L'appel à projet pour la création de « Modules Interdisciplinaires » apporte des moyens nouveaux et un soutien au déploiement des pédagogies innovantes pour atteindre ces ambitions. L'enjeu est également de créer ou de conforter des dynamiques destinées à ouvrir les collaborations et à provoquer des associations nouvelles, destinées à faire évoluer l'offre de formation.

Compte tenu des échéances du projet TIRIS, cet appel à Modules Interdisciplinaires sous ce format de 5 ans est le dernier.

¹ En 2026 les « Minor Programs (MP) » changent de dénomination et deviennent les « Modules Interdisciplinaires (MI) », le dispositif reste le même, seule la dénomination change

3. 4^{ÈME} APPEL À PROJETS MODULES INTERDISCIPLINAIRES - 2026/2027

I. Plusieurs types de certificats interdisciplinaires* et inter-sciences** pourront être proposés aux niveaux Licence, Master ou Doctorat :

- ⌚ Des certificats **accessibles à tous** (Licence, Master et Doctorat) en complément d'un diplôme
- ⌚ Des certificats principalement au **niveau Licence** pour les étudiants qui ne s'orientent pas vers une poursuite en Master, afin de favoriser leur insertion dans un secteur professionnel clairement identifié
- ⌚ Des certificats construits comme un ensemble progressif de modules certifiants aux **niveaux Master ou Doctorat** à visée professionnalisante (y compris recherche)

Ces certificats seront des "modules certifiants", ne constituant pas forcément une unité d'enseignement mais délivrant **3 crédits ECTS** (équivalent d'environ 80h étudiant) aux étudiants.

* L'approche « interdisciplinaire » associe des compétences de deux domaines ou sous-domaines disciplinaires différents ([référence HCERES](#))

** L'approche « inter-sciences » associe des compétences de deux grands domaines scientifiques différents (Sciences et technologies, Sciences du vivant et environnement, Sciences humaines et sociales : [référence HCERES](#))

II. Public cible :

Tous les étudiants du site (y compris les Villes Universitaires d'Équilibre).

Une attention particulière sera portée aux Modules Interdisciplinaires destinés à des étudiants de Licence.

III. Deux phases de candidature :

- ⌚ **Phase 1 (obligatoire pour passer en phase 2)** : Dépôt des manifestations d'intérêt (objectif de permettre un accompagnement des projets et de favoriser la co-construction de réponses collectives, originales et rassemblant des acteurs de disciplines différentes) - Date limite de dépôt : 29 mai 2026
- ⌚ **Phase 2** : Dépôt du dossier de candidature définitif - Date limite de dépôt : 16 octobre 2026

IV. Deux volets à cet appel :

Votre Module Interdisciplinaire pourra aborder une question de société, d'actualité et, de manière plus générale, contribuera à acquérir des compétences pour imaginer les métiers de demain

La complémentarité de votre Module Interdisciplinaire avec d'autres dispositifs de formation du site toulousain sera un plus (ex : EUR, AMI-CMA...)

- **Ouvert** : Sans restriction de thématique
- **Fléché** : Domaine complémentaire Modules Interdisciplinaires existants

Votre Module Interdisciplinaire **complétera** l'offre de formation déjà abordée par d'autres Modules Interdisciplinaires, autour des thématiques suivantes :

- **Transition écologique et habitat** (MI APIM, Cité & Climat Urbain et GEPABA)
- **Transition écologique et sociétés** (MI BIOMIM, SEEDS, TERA et FORET)
- **Santé / One Health** (MI NEJES, NUTRIVIE, PIAAPH, INDUSSANTE et ROBMED)
- **Connaissances et apprentissages** (MI MODET, TA MATHEMATA et CISCO)
- **Numérique et industrie** (MI TULOC, U-MAIN et LTRI)

Pour connaître les projets lauréats des éditions précédentes : [consulter les informations sur le programme Formation de TIRIS](#).

V. Porteur des Modules Interdisciplinaires et membres de l'équipe pédagogique :

- ⌚ Les projets, s'inscrivant dans la dynamique TIRIS, doivent être interdisciplinaires et donc être portés par des équipes pédagogiques issues de disciplines différentes (attestées par des domaines ou sous-domaines disciplinaires différents).
- ⌚ Le porteur du projet doit avoir un statut permanent (ayant ou ayant eu une charge d'enseignement), et être employé par un des Établissements ou Organismes partenaires de TIRIS.
- ⌚ Le porteur du projet pourra s'entourer d'une équipe de coordination comptant au maximum 3 personnes (en plus du porteur du projet), soit 4 personnes en tout, à condition que chacun des membres de cette équipe relève d'un Établissement différent.
- ⌚ Les autres participants au projet peuvent être académiques ou extra-académiques, sans contrainte géographique.

VI. Montant / conditions :

La durée du projet doit être de 5 ans.

L'aide sollicitée n'excédera pas 50 000 euros TTC (pour toute la durée du projet).

L'aide sollicitée permettra de financer des dépenses d'équipement ou de fonctionnement pédagogique (matériels, consommables), des dépenses de personnel induites par la dispense des formations (heures de cours complémentaires ou vacances d'enseignement).

Les créations de contenus nécessitant un soutien des services audiovisuels des Établissements devront être soumis à ces services au préalable, au cours de la phase 2 de cet appel, pour en évaluer la faisabilité et la soutenabilité.

Le budget proposé au dossier devra faire l'objet d'une validation par le service financier de l'Établissement dont relève le porteur du projet préalablement au dépôt de la candidature à la phase 2.

Les dépenses correspondant à la masse salariale d'ingénieurs pédagogiques sont exclues car l'accompagnement des porteurs de projet sera assuré par les ingénieurs de la Cellule d'Innovation Pédagogique de TIRIS.

VII. Environnement mis à disposition :

Les équipes pédagogiques investies dans les projets pourront s'appuyer sur la cellule d'innovation pédagogique de TIRIS pour travailler sur les dispositifs présentés (aide au montage du projet) et

pour la mise en œuvre des projets lauréats (ingénierie pédagogique). Pour toute question relative à l'aide au montage du projet ou à l'appui à la mise en œuvre des projets, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : cip-tiris@univ-toulouse.fr

4. CALENDRIER

- 🕒 Date d'ouverture de l'AAP phase 1 - AMI : 7 avril 2026
- 🕒 Date limite de dépôt de l'AMI : 29 mai 2026
- 🕒 Examen des AMI (par CP Formation et CIP) : 1er juin 2026
- 🕒 Résultats de l'AMI – phase 1 : 2 juin 2026
- 🕒 Phase 2 - Accompagnement des porteurs des MI retenus en phase 1 : du 2 juin au 15 octobre 2026
- 🕒 Date limite de dépôt des dossiers de candidature phase 2 : 16 octobre 2026

La phase d'évaluation des dossiers se déroule sur la période mi-octobre 2026 – janvier 2027 pour permettre le déroulé en parallèle des processus d'évaluation interne, externe et par les Instances de formation des Établissements concernés (par l'équipe pédagogique et/ou les étudiants visés).

- 🕒 Annonce des lauréats : janvier 2027
- 🕒 Date de démarrage des certificats lauréats : année universitaire 2027-2028 (pour rappel date de fin : année universitaire 2031-2032)

Merci d'adresser vos questions à contact-tiris@univ-toulouse.fr